

Conditions de garantie commerciale

L'objet de cette garantie est UNIQUEMENT le produit fabriqué exclusivement par FAUS INTERNATIONAL FLOORING, S.L. (ci-après FAUS), sur l'étiquetage duquel est apposé expressément le cachet de garantie offerte par le fabricant (FAUS), ci-après "la présente garantie est émise dans les termes suivants :

- 1) FAUS garantit le produit au client, à condition qu'il soit utilisé conformément aux utilisations pour lesquelles il a été conçu et indiqué par le fabricant, pendant les 5 années suivantes à la date d'achat du produit (ci-après "période de garantie").
- 2) Pour l'application de la présente garantie, il faut tenir compte du fait que le produit est soumis à une dépréciation annuelle. Par conséquent, en cas d'application de la présente garantie, la valeur du produit est calculée en appliquant une dépréciation de 1/5 de la valeur du produit installé dans le temps approprié en se référant à la date d'achat comme le début de la dépréciation du produit et la date de la réclamation en tant que calcul final.
- 3) La présente garantie UNIQUEMENT s'applique aux défauts des produits issus du processus de production, c'est-à-dire qui ne sont pas causés pendant le transport, la manipulation, le conditionnement préalable ou l'installation du produit.
- 4) Avant l'installation du produit, celui-ci doit être soigneusement vérifié afin de détecter tout dommage ou défaut visible (changements de couleur, différences de luminosité, défauts de papier, etc.), l'installation de ces pièces n'étant pas couverte par la présente garantie. La présente garantie expire dans les 30 jours suivant l'achat du produit pour des défauts visibles à l'œil nu.
- 5) Pour donner effet à cette garantie, il faudra contacter le fournisseur dans les 30 jours suivant la découverte du défaut et, en tout état de cause, sur présentation de la facture d'achat avant la fin de la période de garantie. La présente garantie ne s'applique qu'au premier acheteur et en aucun cas elle sera transmissible à des tiers.
- 6) FAUS se réserve le droit d'inspecter le produit et/ou l'installation faisant l'objet de la réclamation et, en tout état de cause, de recueillir ou de demander toutes les informations relatives au produit, à l'installation, à l'entretien et à l'utilisation du produit nécessaires pour évaluer correctement la réclamation.
- 7) La présente garantie ne couvre pas les frais supplémentaires liés à l'installation, au remplacement et/ou au démontage et au retrait du produit, aux matériaux supplémentaires nécessaires ou aux pénalités (par exemple, en raison de retards dans l'achèvement des travaux, etc.). En cas de défauts cachés, le coût du retrait et du remplacement du matériel est à la charge de l'acheteur. Si le produit a été initialement installé par un professionnel, FAUS couvrira les coûts de main-d'œuvre, dans des limites raisonnables. On entend par défaut caché celui qui n'était pas visible avant ou pendant l'installation.
- 8) FAUS n'est pas responsable, ni vis-à-vis du client, ni vis-à-vis des tiers, des dommages accessoires ou conséquents résultant du non-respect de cette garantie.
- 9) Le produit remplacé est garanti pour la durée restant à courir entre la date de la réclamation par le client et la fin de la période de garantie correspondante, à compter de la date d'acquisition du produit pour lequel la réclamation a été formulée.
- 10) La présente garantie ne couvre pas les bosses, les éraflures, les dommages causés par des agents naturels (eau, érosion, insectes, etc.), les dommages résultant d'altérations du produit, ni les dommages causés par négligence. Cette garantie n'est pas applicable lorsque les instructions d'installation et/ou d'entretien du produit n'ont pas été respectées, que les produits n'ont pas été utilisés aux fins pour lesquels ils ont été fabriqués, les recommandations d'utilisation établies par le fabricant n'ont pas été respectées, le client a tenté d'éliminer les défauts par lui-même ou avec l'aide de tiers ou n'a pas communiqué par écrit à l'établissement d'achat les motifs de sa réclamation; en joignant la facture d'achat.
- 11) La responsabilité de FAUS est limitée à la restitution du produit endommagé par un produit de caractéristiques identiques, et si celui-ci n'est pas disponible, par tout autre produit choisi par le client de même valeur. FAUS n'autorise pas au client ou un tiers à établir des obligations ou des responsabilités supplémentaires de FAUS concernant le produit.
- 12) La responsabilidad de FAUS queda limitada a la restitución del producto dañado por otro de igual diseño y características, y si éste no estuviese disponible, por cualquier otro elegido por el cliente de igual valor, calculado de conformidad a la cláusula 2 del presente contrato.. FAUS no autoriza a ningún cliente, ni tercero, a establecer ninguna obligación o responsabilidad adicional de FAUS respecto del producto.
- 13) Les défauts non imputables au fabricant, tels que les rayures, les coups, les dommages indirects, les défauts dus à l'humidité, l'abus ou l'entretien incorrect, toute décoloration dans le temps, ne peuvent pas être couverts par la garantie.

En cas de réclamation, nous vous remercions de remplir ce questionnaire et de le joindre à la facture d'achat du produit (dûment scellée par le distributeur) pour présenter votre réclamation:

Information de l'acheteur:

Nom et prénom:

Adresse:

Téléphone:

Population:

Code postal:

Date d'achat:

Ville:

Pays:

Date et signature:

Informations sur le distributeur:

Nom du distributeur où l'achat a été effectué:

Adresse:

Fax de contact ou email:

Population:

Code postal:

Ville:

Pays: